

## PROGRAMME DE PROMOTION INTERNATIONALE

## DÉCLARATION DE LA SOCIÉTÉ DE PRODUCTION QUANT AU CONTENU CANADIEN DU PROJET

Titre du projet :	(le « Projet »)	
Nom de la société de production :		(la « <b>Société</b> »)
Je soussigné.e :		
Nom complet		

## **DÉCLARE QUE:**

- 1. Je suis un e dirigeant e de la Société et je suis dûment autorisé e à déclarer ce qui suit en son nom.
- J'ai fait une vérification complète de tous les faits pertinents pour la préparation de la présente déclaration, que j'ai une connaissance personnelle de ces faits et que toute l'information contenue dans la présente déclaration est vraie et exacte.
- 3. Je reconnais que Téléfilm Canada (« **Téléfilm** ») se fiera sur cette déclaration pour déterminer si le Projet est admissible à un financement en vertu du Programme de promotion internationale.
- 4. [Veuillez sélectionner UNE option parmi les suivantes] Je confirme que le Projet :
  - o a été reconnu à titre de coproduction audiovisuelle régie par un traité par le ministre du Patrimoine canadien.
  - est un long métrage de fiction qui **soit** a été certifié par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) à titre de « production cinématographique ou magnétoscopique canadienne » avec un minimum de 8 points sur 10 en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) **ou** est admissible à une telle certification.
  - est un long métrage documentaire qui **soit** a été certifié par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) à titre de « production cinématographique ou magnétoscopique canadienne » avec un minimum de 80% des points disponibles en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) **ou** est admissible à une telle certification.

- est un court métrage réalisé et produit par des citoyen.nes canadien.nes selon la définition de la Loi sur la citoyenneté, ou des résident.es permanent.es, selon la définition de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.
- est une série télévisuelle dont chacun des épisodes a soit été certifié par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) à titre de « production cinématographique ou magnétoscopique canadienne» avec un minimum de 8 points sur 10 en vertu des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) ou est admissible à une telle certification.
- est un projet de réalité étendue (XR) produit au Canada, dont au moins 75% des dépenses admissibles sont canadiennes et dont les droits sous-jacents sont détenus et développés de façon suffisante et significative par des citoyen.nes canadien.nes selon la définition de la Loi sur la citoyenneté, ou des résident.es permanent.es, selon la définition de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.
- 5. Je reconnais également que faire une fausse déclaration est considéré comme un cas de défaut pour la Société et ses parties apparentées¹ selon les politiques de Téléfilm.

## EN FOI DE QUOI J'AI SIGNÉ

À		
	Ville	Province
En ce		
	Jour/Mois/Année	Signature

<sup>1 «</sup> Parties apparentées » signifie des parties qui sont apparentées en vertu du Manuel de CPA Canada, tel que cette définition peut être modifiée, complétée ou remplacée de temps à autre, et tel que cette définition peut être adaptée par Téléfilm au contexte de l'industrie du cinéma et de la télévision.